

CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 13 MARS 2013 A 20 HEURES

PROCES-VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Pierre SAUTY, Bernard SIMON

Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Christine MOAL, Ophélie QUEFF, Mmes Marie-Thérèse CABIOCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Odile MULNER-LORILLON, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER, Joëlle TOUS-MADEC.

Procurations:

Mme Anne-Marie ABJEAN UGUEN MM. Alain POULIQUEN

Mandataires:

Mme Marie-Paule PRIGENT-GUERER mandataire de Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN,

M. Hervé JEZEQUEL mandataire de M. Alain POULIQUEN,

Absents:

Mme Katiba ABIVEN, M. Claude CAVAREC

Date de la convocation : 01/03/2013

Secrétaire de séance : M. Pierre SAUTY

La séance est ouverte à 20 heures.

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2013

(Rapporteur : M. le Maire)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2 - VOTES DES SUBVENTIONS 2013

(Rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

La commission s'est réunie le mercredi 6 mars, date d'envoi de la présente convocation, le tableau recensant les propositions de subventions aux associations a été adressé par courriel le jeudi 7 mars 2013.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant voté
Stade Léonard Kreisker	10 500,00 €
Centre Nautique St Pol	5 000,00 €
Centre nautique (Mouillages)	1 737,00 €
St Pol tennis Club	8 300,00 €
ESK Tennis de Table	2 000,00 €
Kiai club	1 950,00 €
ACL Compétition	1 750,00 €
A.C.L Courses jeunes	I 840,00 €
Handisport Club Léonard	3 000,00 €
St Pol Athlétic Club	4 500,00 €
Basket club léonard	9 000,00 €
A.S. Collège Jacques Prevert	1 800,00 €
Cie D'arc de St Pol	3 200,00 €
Gym entretien détente	1 200,00 €
Yoga Mosaique	150,00 €
Semi-Marathon du Haut Léon	700,00 €
ASCGO	900,00 €
Courses Pédestres St Pol-Morlaix	2 000,00 €
Asso sportive de La Charité	1 000,00 €
Education Sportive Canine du Iéon	600,00 €
Yole Club St Politain	I 400,00 €
Pétanque Club St Pol	1 200,00 €
Morlaix St Pol Gymnastique	1 850,00 €
Aïki Dojo Sankaku	700,00 €
OMS - Fonctionnement	2 000,00 €
OMS - Aides au déplacement	1 000,00 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

Elan du Kreisker 5 000,00 €

M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEANUGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

St Pol Step Gym Loisirs 300,00 €

Mme Céline LEMOINE ne participe pas au vote
Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEANUGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS OMS	Montant voté
Collège Jacques Prévert / Voile Scolaire	2 103,00 €
Centre nautique Investissement	
Centre Nautique (exceptionnel)	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

Collège Ste Ursule/ Voile scolaire	2 628,00 €
------------------------------------	------------

M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEANUGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSOCIATIONS SCOLAIRES LOCALES	Montant voté
Ecole Jean-Jaurès	748,00 €
Amicale Laïque des écoles publiques	1 600,00 €
Association sportive et culturelle de l'école J-Jaurès	0,00 €
Association sportive et culturelle de l'école P. et M. Curie	0,00 €
Ecole Notre Dame de La Charité	2 924,00 €
AEP Skol Diwan Bro Kastell	730,00 €

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES-SOCIALES-MEDICALES	Montant voté
Centre de Perharidy (projet TRESCO)	400,00 €
Amicale des donneurs de sang de St Pol et sa Région	200,00 €
Association Bretagne Solidaire du Maroc	200,00 €
France Adot 29	200,00 €
France Alzheimer 29	300,00 €
Fraternité des malades et handicapés	500,00 €
Peuples solidaires St Pol Morlaix	300,00 €
Secours Catholique	300,00 €
Sauveteurs Bénévoles - Santec	200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Organisation	500,00 €
Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Don	1 000,00 €

M. Pierre SAUTY ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSOCIATIONS CULTURELLES	M ontant voté
Cinéma Le Majestic	10 000,00 €
Cinéma Le Majestic (exceptionnel) (à revoir suivant bilan comptable)	0,00 €
Association La Prébendale	3 000,00 €
Cercle Celtique Bleuniadur	3 500,00 €
Cercle Celtique Bleuniadur (exceptionnel)	1 000,00 €
Bagad Kevrenn Kastell	3 000,00 €
Histoire et Archéologie	500,00 €
Association Les amis de Trégondern	250,00 €
Théâtre de la rive	500,00 €
Jeunesse Musicale de France - J.M.F.	400,00 €
Le chant de la Rive	400,00 €
Le chant de la Rive (Festival)	1 500,00 €
HeSCO	200,00 €
Terres de Sienne	200,00 €
Amis de la Chapelle St Joseph	400,00 €
La joie de jouer	100,00 €

Brezhoneg War Raok	400,00 €
--------------------	----------

M. Bernard SIMON ne participe pas au vote Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 4 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSOCIATIONS ANIMATION LOCALE	Montant voté
La Saint Politaine	5 000,00 €
Association Danses Traditionnelles	800,00 €
Association des Villes de France - AVF	400,00 €
Comité des fêtes de Trégondern	400,00 €
Le messager Léonard - Colombophile	400,00 €
Saint-Pol Avenir	0,00 €

Offenders Motor Club 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

M. Hervé JEZEQUEL ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEANUGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

Chorale Si On Chantait	500,00 €
Chorale Si On Chantait (exceptionnel)	300,00 €

Mme Céline LEMOIGNE ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour
et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEANUGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSOCIATIONS DIVERSES LOCALES	Montant voté
Foyer des retraités	800,00 €
Accueil St Jean	150,00 €
Pétanque Loisirs Retraite	150,00 €
Vie montante - MCR	300,00 €
Union locale des Anciens combattants	300,00 €
FNACA	300,00 €
Association des officiers mariniers quartiers maîtres	300,00 €
Médaillés Militaires de St Pol de Léon - AOOMM	150,00 €
Société de chasse	300,00 €

Association de pêche et de protection du milieu aquatique	200,00 €
Pêcheurs Sportifs Léonard	400,00 €
Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de Pempoul	400,00 €
Amicalement' Votre	500,00 €
Association "14-18" Les léonards dans la Grande Guerre (exception.)	733,90 €

PARTICIPATIONS COTISATION	Montant voté
Union des Villes d'art et d'histoire et des villes historiques de Bretagne	1 743,00 €
Orgues en Finistère	80,00 €
Fondation patrimoine	250,00 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

ASSOCIATIONS DIVERSES EXTERIEURES	Montant voté
SPREV Fédération Régionale de sauvegarde du patrimoine religieux	2 800,00€
Radio Nord Bretagne	200,00€
Arvorig FM	100,00€
Société des Courses Hippiques de Morlaix St Pol	600,00€
Association l'Embellie	200,00€
La confrérie de l'oignon de Roscoff	200,00€

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 22 voix pour et 5 abstentions (MM. Jean-Yves PENDU, Bernard SIMON, Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Monique BECAM, Marie-Paule PRIGENT-GUERER)

LOYERS		
	Mois	182,00
Logements Mairie	Mois	500,00
Logement stade des Carmes		600,00
Logement place Michel Colombe	Mois m² TTC	600,00
LOTS KERVARQUEU	m² IIC	<i>EE</i> 00
Lot individuel aux particuliers		55,00
Habitat à caractère social		25,00
LOCATION STADES	ma a tala	904.00
Nocturne Semi-nocturne	match match	894,00 716,00
Matinée	match	548,00
LOCATION SALLES		
Centre M.COLOMBE Grande salle-Assoc.sans recettes	Journée	Gratuit
Grande salle-Assoc.sans receites Grande salle-Assoc.locale avec recettes	Journée	156,00
Grande salle-Assoc.iocale avec receites Grande salle-Assoc.ext. avec recettes	Journée	240,00
Grande salle-Assoc.ext. sans recettes	Journée	81,00
Grande salle-Prive avec ou sans recettes	Journée	343,00
Grande salle + cuisine	Journée	466,00
KEROULAS et FOYER DE LA GARENNE	Journée	93,00
RENOCEAS OF POTER SE EX SAREINE	1/2 journée	47,00
MAISON DES PERMANENCES	Heure	2,20
RUE PEN AL LIORZOU Petite salle de réunion	Heure	2,20
SALLE DE SPORT	Journée	91,00
POL AURELIEN & PREAU JAURES	Courties	01,00
Privé	Journée	93,00
Association	Journée	Gratuit
TY COAT -CREACH A LEO	Journée	55,00
STE THERESE		·
Association locale sans recettes	Journée	177,00
Association locale avec recettes	Journée	274,00
Association extérieure sans recettes	Journée	350,00
Association extérieure avec recettes	Journée	441,00
Entreprise, personne privée, autres	Journée	685,00
Caution / Prive avec ou sans recettes et autres	Journée	877,00
Utilisation hors du cadre horaire 8h-24 h		
(technicien)	Heure	50,00
SALLE DU KREISKER		
Association locale avec recettes	1 ère Journée	Gratuit
	Journée suppl	155,00
Assoc.locale Sans recettes	Journée	Gratuit
Assoc.extérieure avec recettes	Journée	238,00
Assoc.extérieure sans recettes	Journée	81,00
CAUTION prêt de vaisselle		90,00
<u>CAUTION</u> mise à disposition de salle		877,00
<u>CAUTION</u> Remise de clé		170,00

GARDERIES MUNICIPALES	1	ı
Fréquentation régulière	Heure	1,00
Fréquentation occasionnelle (- 5 h/mois)	Heure	1,80
Goûter	Unité	0,65
PHOTOCOPIES	O mile	5,55
A 4 / Particulier	Unité	0,20
A 4 couleur	Unité	1,50
A 3 noir et blanc	Unité	0,60
A 3 couleur	Unité	2,80
PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS A BUT NON		,
LUCRATIF		
A 4 noir et blanc	Unité	0,05
A 3 noir et blanc	Unité	0,10
A 4 couleur	Unité	0,15
A 3 couleur	Unité	0,20
DROITS DE PLACE		
Etalage sur la voie publique		
Abonné	Mètre-linaire	0,60
Non-abonné	Mètre-linaire	1,00
Démonstrateurs, chanteurs	Journée	10,50
Etalage des commerces		
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 1-m²	23,00
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 2- m²	17,30
Fêtes locales	Forfait<= 5 m	113,00
11 11	m/lineaire en +	57,00
Etablissements bancaires : parkings	m²/ an	45,50
FORAINS, CIRQUES, AUTRES		
Voitures, camions, remorques, caravanes	m² / jour	0,50
Présentoir	m² / jour	0,40
Manège	m² / jour	0,10
Cirques et Théâtres / caution	>300m2	110,00
Cirques et Théâtres / caution	<300m2	54,00
Cirques et Théâtres	Forfait>300m2	55,00
Cirques et Théâtres	Forfait<300m2	18,00
Expositions automobiles, caravanes	Unité / jour	11,00
Autres occupations du domaine public	m² / jour	0,10
ATELIER		
Ateliers permanents		
Hip-hop 5 / 7 ans	selon QF	70 €
Hip-hop 8 / 11 ans	5 tranches de	90 €
Hip-hop > 12 ans	45 à 65 €	90 €
Théâtre d'improvisation	40 u 00 C	90 €
5 (1 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		1.50
Danse africaine 16 / 20 ans	60	150 €
Danse africaine > 20 ans	QF / 140-160 €	270 €
Diumba 16 / 20 ana	co	450.6
Djumbe 16 / 20 ans	60	150 €
Djumbe > 20 ans	QF / 140-160 €	240 €
Activités vacances scolaires		
Atelier d'expression la séance	5 €	10 €
Atelier de création "	5 €	
Atelier de deation "	5 €	
Atelier musique Atelier sport	5 €	II I
Stage 3 séances	10 €	
Claye o scances	10 €	20 €
Sorties		
Sortie sport	5 €	10 €
1	,	

Sortie ville	5 €	10 €
<u>Carte annuelle activités vacances</u> <u>scolaires et sorties</u>	40 €	60 €
<u>Multimédia</u> la séance	1,50 €	
Camps		
2 jours, 1 nuit	QF / 20-40 €	80 €
3 jours, 2 nuits	QF / 40-60 €	100 €
4 jours, 3 nuits	QF / 50-70 €	110 €
5 jours, 4 nuits	QF / 70-90 €	120 €
CONCESSIONS CIMETIERE		
Emplacement simple 15 ans	Forfait	55,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	129,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	219,00
Emplacement double 15 ans	Forfait	109,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	238,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	436,00
COLUMBARIUM		
15 ans	Forfait	694,00
30 ans	Forfait	751,00
50 ans	Forfait	854,00
CONTRAT D'ASSOCIATION		
Ecole privée maternelle	Enfant/St Pol	625,00
Ecole privée primaire	Enfant/St Pol	625,00
FOURNITURES SCOLAIRES		
Maternelle	Enfant/St Pol	30,00
Primaire (+ manuels)	Enfant/St Pol	55,00
Secondaire 1er cycle	Enfant/St Pol	26,00
Classes pratiques	Enfant/St Pol	35,00
Alloc. photocopie/prim.&matern.	Enfant/St Pol	4,00
PARTICIPATION DES COMMUNES		
Ecole publique élémentaires et		
préélémentaire	Enfant/année	972,00
ARBRE DE NOEL		
Ecoles maternelles	Enfant/St Pol	8,60
ARBRE DE NOEL COMMUNAUX		
Den enfant de meire de 40 eus		00.00
Par enfant de moins de 12 ans		32,00
CLASSES DEPLACEES	Freferet/Ct Del	24.00
Classes vertes, découvertes	Enfant/St Pol	34,00
PRESTATIONS TECHNIQUES	Цанта	GE OO
Tractour remorgue Lebouffour	Heure	65,00 71,00
Tracteur-remorque+chauffeur	Heure	71,00
Camion	Heure	65,00
Camionnette	Heure	30,00
Cylindro	Heure Heure	30,00
Cylindre Divers matériels	Heure	30,00 20,00
Main-d'œuvre	Heure	35,00
Barnum	4 jours	116,00
Barnum monté	4 jours 4 jours	190,00
Plancher	4 Jours m ²	0,60
Scène mobile livrée & montée	Unité	227,00
Podium	m ²	5,00
Barrière	Unité	1,20
Chaise	Unité	0,35
	011110	3,00

Table Forfait minimum de location Balayeuse Modification de bordures de trottoir Balayeuse et lavage haute pression	Unité Heure m linéaire Heure	1,50 5,00 125,00 213,00 152,00
BORNE CAMPING-CAR		2,00
AIRE GENS DU VOYAGE	Emplacement/semaine	20,00
	m3 d'eau	6,00
AIRE DE CAMPING-CARS (du 01/01 au 31/12/2013)	Emplacement/jour	5,00
MEDIATHEQUE / ESPACE MULTIMEDIA	Emplacement/jour	0,00
Livres et périodiques		
Jeunes jusqu'à 18 ans	de la commune	4,00
Adultes	"	12,00
Famille	II	22,00
Collectivités hors écoles	"	40,00
Occasionnels individuel / mois		3,00
Occasionnels famille / mois		6,00
Jeunes jusqu'à 18 ans	extérieur	7,00
Adultes	"	20,00
Famille	"	37,00
Ecoles-centre aéré-maison des jeunes- maison de l'enfance-centre documentation		
Jacques Prévert & Kreisker		Gratuit
Audiovisuel		Gratuit
Abonnement (utilisateurs visés ci-dessus)		10,00
Applications visco of deside y		.0,00
Livres, périodiques et audiovisuel Demandeurs d'emploi & étudiants		1/2 tarif
Espace@multimedia		
Enfant	de la commune	4,00
Adulte	"	12,00
4/0.45		0.00
1/2 tarif	"	6,00
Occasionnel / 30 mn	"	0,80
Occasionnel / 1h		1,50
Enfant	extérieur	7,00
Adulte	"	20,00
1/2 tarif	u u	10,00
Occasionnel / 30 mn	n .	0,80
Occasionnel / 1h	"	1,50
Autres prestations		
Photocopie	Unité	0,10
Impression	Page noir & blanc	0,10
"	Page couleur	0,30
Disquette	Unité	0,80
Vente de livres	11.77	
- petit format	Unité	0,50
- moyen format	Unité	1,00
- grand format	Unité Unité	2,00
Vente de cassette audio	Unité	0,50

	I	
THEATRE SAINTE-THERESE		
Tarif A		
Normal	Entrée	25,00
Normal balcon	"	23,00
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	20,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	II .	12,00
Tarif B		
Normal	II .	15,00
Normal balcon	II .	13,00
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	10,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	8,00
Tarif C		
Normal	"	10,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	II .	5,00
Tarif abonnement		
3 spectacles / 1A+1B+1C	les 3	35,00
Tarif spectacles scolaires		
Primaire	п	4,00
Collège et lycée	"	6,50

4 – <u>DEMANDE DE DEROGATION SUR LA DATE D'APPLICATION DE LA REFORME DES</u> RYTHMES SCOLAIRES

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Le décret décidant de la réforme des rythmes scolaires a été publié le 24 janvier 2013. Son article 4 permet aux communes et aux E.P.C.I. ayant pris la compétence de solliciter le report de la mise en œuvre de la semaine de quatre jours et demi à la rentrée 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- Compte tenu des résultats issus de la concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les D.D.E.N;
- Compte tenu de la position consensuelle prise par les maires de l'intercommunalité;
- Compte tenu de la décision des membres de la commission vie scolaire réunie le 28 février 2013 ;

Considérant que le report de l'application à la rentrée 2014 de la réforme des rythmes scolaires permettra d'élaborer, dans la concertation et la sérénité, un véritable projet éducatif territorial nourri des activités périscolaires que la commune décidera de mettre en œuvre, la ville de Saint Pol de Léon décide de déroger dans l'application du décret du 24 janvier 2013.

La nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune sera applicable à la rentrée 2014.

Le Maire précise que le Projet Educatif Territorial doit être préparé dès cette année puisqu'un projet doit être présenté à l'inspection académique avant la fin de l'année scolaire.

Discussion:

<u>M. Jean-Yves PENDU</u>: le report nous parait raisonnable mais comme l'a dit M. le Maire, il faudra profiter de ce délai pour élaborer le Projet Educatif Territorial qui n'est qu'une étape dans l'application de la réforme des rythmes scolaires.

<u>M. le Maire</u> : des passerelles seront à trouver avec les autres communes pour élaborer un projet éducatif d'ambition intercommunale en vue de mutualiser les activités périscolaires.

Vote favorable à l'unanimité

5 – <u>APPROBATION DU PROJET DE REGROUPEMENT DES ECOLES PIERRE ET MARIE CURIE</u> ET JEAN JAURES

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Initié dès le mois de janvier 2013, le projet de regroupement des deux écoles publiques de la commune a fait l'objet de nombreuses réunions depuis l'audience du 15 janvier 2013 à l'inspection académique. Toutes les parties prenantes du projet ont été rencontrées. Les conseils d'écoles des deux établissements ont été consultés pour avis et la commission vie scolaire réunie le 28 février s'est prononcée favorablement sur le projet de regroupement.

Considérant que les effectifs attendus à la rentrée 2013 de 140 élèves permettent de réaliser le transfert des élèves de l'école Jean Jaurès vers l'école Pierre et Marie Curie dans les meilleures conditions, il est proposé de procéder au regroupement des deux établissements dès la prochaine rentrée scolaire.

La concertation avec tous les partenaires identifiés du projet de regroupement se poursuivra jusqu'à la rentrée des classes et au-delà pour accueillir dans de bonnes conditions matérielles les élèves et les enseignants de l'école Jean Jaurès.

Discussion:

<u>M. le Maire</u> rappelle les différentes réunions qui se sont succédées ; le regroupement n'est qu'une partie de la solution pour consolider l'école publique à Saint Pol de Léon. Il ne constitue qu'une étape dans la reconquête des effectifs.

<u>M. Jean-Yves PENDU</u>: les parents considéraient que les deux écoles représentaient une contrainte; En matière de transport (enfant d'une même famille sur deux sites différents) une partie des problèmes peut être réglée ainsi. J'ai le sentiment que la décision a été prise sans concertation et il n'appartient pas aux élus ni aux techniciens de décider de l'affectation des locaux.

<u>M. le Maire</u>: Les plans ont été fournis aux enseignants. Il leur a été demandé de réfléchir à l'attribution des espaces. Ils ont formulé lors de la réunion du 11 mars un certain nombre de propositions. Nous attendons pour le moment les résultats de leurs propres réflexions issues des échanges prévus en conseil de maîtres.

<u>M. Jean-Yves PENDU</u>: la répartition que j'ai vue ne me parait pas cohérente et je maintiens que c'est aux enseignants de décider de la répartition des locaux.

Vote favorable à l'unanimité

6 – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT-GROUPE STATUTAIRE

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

La commune est engagée auprès de la société GAN depuis de nombreuses années dans le cadre d'un contrat d'assurance garantissant les risques statutaires. Le taux de cotisation assis sur la masse salariale augmente chaque année.

Le Centre de Gestion du Finistère propose à collectivités affiliées de participer à un appel d'offres départemental respectant le Code des Marchés Publics et permettant d'obtenir des compagnies d'assurances de meilleurs taux dans le cadre d'un contrat-groupe.

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un contrat d'assurance statutaire la garantissant contre les risques d'accidents imputables ou non au service. La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 donne la possibilité aux collectivités et établissements de mandater le Centre de Gestion dont ils relèvent afin qu'ils souscrivent pour leur compte un tel contrat d'assurance. La collectivité mandante reste libre, en fin de consultation, de ne pas souscrire au contrat d'assurance si les conditions obtenues ne lui paraissent pas favorables.

- Vu le C.G.C.T;
- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les C.D.G. pour le compte des collectivités locales et des établissements territoriaux;
- Vu le Code des marchés publics ;
- Vu l'exposé du Maire ;

Le conseil Municipal décide de mandater le Centre de Gestion du Finistère afin de mener à bien la consultation relative au contrat d'assurance statutaire, et se réserve la faculté d'y adhérer.

Vote favorable à l'unanimité

7 – SUPPRESSION DE L'AVANTAGE EN NATURE REPAS AUX PERSONNELS DU CLSH

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Depuis plusieurs années, le personnel communal d'animation déjeune sur son temps de travail contre avantage en nature déclaré au service des impôts. S'il ne fait pas de doute que le repas pris par le personnel communal travaillant dans les restaurants scolaires peut relever de l'avantage en nature, la réalité juridique est différente pour ce qui concerne les personnels de l'animation de loisirs. Une réponse ministérielle a considéré en 2011 que les repas pris par nécessité de service, en l'espèce des repas partagés avec les enfants sur des temps d'animation, ne peuvent être considérés comme des avantages en nature.

- Vu la législation applicable aux déclarations des avantages en nature pour les personnels de la F.P.T ;
- Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 23 janvier 2013 ;

L'avantage en nature déclaré pour les personnels d'animation titulaires et non titulaires est supprimé à compter du 1^{er} mars 2013. Il est fait droit aux personnels d'animation de la notion de repas pris par nécessité de service appréciée au regard de la charge éducative, sociale ou psychologique liée à l'obligation professionnelle des animateurs de prendre les repas avec les enfants.

Vote favorable à l'unanimité

8 - ACQUISITIONS FONCIERES RUE PARC BESQUELLEC - TERRAINS THERENE & LAGATTU

(Rapporteur : M. François MOAL)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la poursuite des aménagements de la liaison douce entre la rue Per Jakez Hélias, la rue du château d'eau et la rue Parc Besquellec nécessite deux dernières acquisitions de terrain :

- Les parcelles cadastrées AE n° 507 et AE n° 510 appartenant à M. et Mme Henri THERENE pour 111 m²
- La parcelle cadastrée AE n° 506 appartenant à M. et Mme Paul LAGATTU pour 14 m²

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'acquérir au prix de 45 € le m² fixé par les domaines les 111 m² issus de la propriété de M. et Mme Henri THERENE soit 4.995,00 € nets vendeur;
- D'acquérir au prix de 45 € le m² fixé par les Domaines les 14 m² issus de la propriété de M. et Mme Paul LAGATTU soit 630,00 € nets vendeur;
- ➤ D'autoriser le Maire à signer, au nom de la commune, les actes d'acquisition chez le notaire qui, à défaut d'être désigné par les vendeurs, sera désigné par la commune.

Discussion:

<u>M. Jean-Yves PENDU</u>: Je prends note que le terme de liaison douce implique une voie piétonne.

<u>M. François MOAL</u>: « liaison douce » n'est pas synonyme de voie piétonne.

<u>M. Bernard SIMON</u>: C'est pourtant ce que nous appelons de nos vœux. Nous avons toujours l'espoir que cette voie devienne piétonne.

<u>M. François MOAL</u> : Nous aurons l'occasion d'en débattre en commission de circulation prochainement.

Vote favorable à l'unanimité

9 – <u>DEMANDE DE SUBVENTION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DE CHARPENTE DANS LA CATHEDRALE</u>

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire informe l'assemblée que des travaux d'études menés par un universitaire ont révélé l'urgence à intervenir sur des éléments de la charpente du chœur en raison d'un défaut de conception. Les services de la DRAC ont pris les choses en mains et sollicité des devis de la part des entreprises LE BER et TREGOR BATI PIERRE, toutes deux qualifiées Monuments Historiques.

Les travaux estimés en charpente s'élèvent à 12.159,69 € HT, Les travaux estimés en maçonnerie s'élèvent à 3.452,00 € HT, Soit un total de 15.611,69 € HT.

Une enveloppe de crédits disponibles à la DRAC a été réservée.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- Passer commande des travaux aux entreprises LE BER et TREGOR BATI PIERRE pour un montant total de 15.611,69 € HT
- Solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit du service des monuments historiques ; le suivi du chantier étant assuré par l'A.B.F;
- Solliciter les crédits sur Fonds d'Etat-DRAC ainsi que les aides subsidiaires du Conseil Régional et du Conseil Général.

Vote favorable à l'unanimité

10 – RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 a notamment modifié le Code Général des Collectivités Territoriales sur les modalités de participation des habitants à la vie locale. Il est précisé que le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des travaux de la commission communale d'accessibilité. La dernière réunion de la commission s'est tenue le 30 janvier 2013 (son compte rendu est annexé à cette note de synthèse).

Le Maire informe les élus du Conseil Municipal que la commission communale d'accessibilité prévue à l'article L.2143-3 modifié s'est réunie le 30 janvier 2013 avec un ordre du jour défini.

Un compte rendu de cette commission a été dressé et remis à chacun des membres du Conseil Municipal.

Il demande aux membres de bien vouloir prendre acte de cette communication et précise que le compte rendu sera annexé à la délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au Conseil Général du Finistère pour la M.D.P.H. et au Directeur de l'Association des Paralysés de France dans le département.

Discussion:

<u>M. Jean-Yves PENDU</u>: Pourquoi une si longue période depuis la précédente réunion de 2009?

<u>M. Hervé JEZEQUEL</u> : faute de représentants de l'Association des Paralysés de France. Deux autres représentants ont été désignés courant 2012 par l'APF.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

11 - DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- ➤ Service public d'eau potable –exercice 2013 Mission d'assistance et de conseil confiée au cabinet 3 Co par marché signé le 8 février 2013 5.000,00 € HT.
- ➤ Service public de l'assainissement exercice 2013 Mission d'assistance et de conseil confiée au cabinet 3 Co par marché signé le 8 février 2013 4.000,00 € HT.
- ➤ Avenant n°1 au marché signé le 15 octobre 2012 pour le lot menuiseries bois attribué à l'entreprise Loïc CHATEAU pour l'installation d'un élévateur PMR. Le montant du marché passe de 10.841,74 € TTC à 11.971,96 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire.

12 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

<u>Vendredi 29 mars</u>: ½ journée consacrée à la réception d'Armel LE CLEACH. Les invitations vont parvenir à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21 heures.

A SAINT POL DE LEON, le 13 mars 2013

Le Maire, Nicolas FLOCH Le secrétaire de séance, M. Pierre SAUTY

Les conseillers municipaux